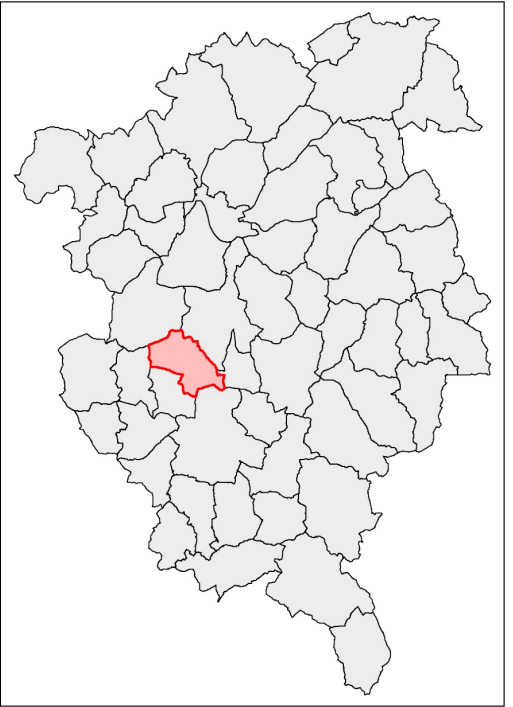
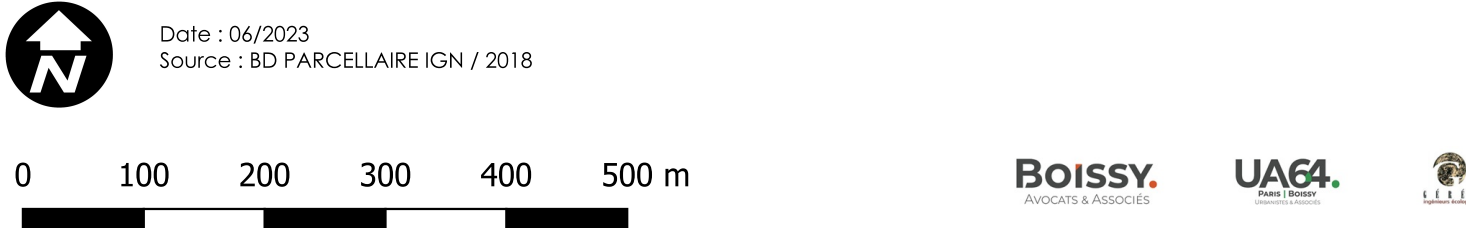


Chalagnac



Secteur 3
Plan 5.11

Elaboration du PLUI prescrite par D.C.C. des 26/11/2015 et 01/06/2017
PLUI approuvé par D.C.C. du 19/12/2019
Modification simplifiée n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 17/12/2020
Modification simplifiée n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 16/12/2021
Modifications simplifiées n°3 et n°4 du PLUI approuvées par D.C.C. du 03/03/2022
Modification n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 29/09/2022
Mise en compatibilité par DP n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 02/02/2023
Modification n°3 du PLUI approuvée par D.C.C. du 25/05/2023
Modification simplifiée n°5 du PLUI approuvée par D.C.C. du 25/05/2023



Zonage du PLUI

- UA : UA ; UAa ; UAap ; UAb ; UAh
- UB : UB ; UBa ; UBaP ; UBb ; UBc
- U Equipement : UE
- 1AU Habitat : 1AUh
- 2AU Activité : 2AUy
- Agricole : A
- Agricole Activité : Ax ; Ay
- Agricole divers : Ace
- Agricole protégé : Ap
- Naturel : N ; Nj ; Nzac
- Naturel Equipement : Ne ; Ngv ; Npv
- Naturel Habitat : Nh
- Naturel Loisirs / tourisme : NL ; Nl
- N Protégé : Np

Prescriptions du PLUI

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2°
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergement hôtelier et touristique et de restaurants
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
- Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- Espace boisé classé
- Périmètre d'OAP

